

Contribution CARBONE

Initialement proposée par la Conférence des experts sur la contribution climat énergie, La contribution carbone doit permettre aux acteurs économiques d'arbitrer leurs choix de consommation vers des produits vertueux, faiblement émetteur de Gaz à Effet de Serre.

- **L'article 7 de la loi de finances 2010**, prévoit la mise en œuvre de cette contribution à un prix de 17€ la tonne de CO2.

Sur un plan technique, la contribution suit les principes des taxes intérieures de consommation (TIPP), elle sera généralement acquittée par les opérateurs pétroliers ou les grandes surfaces aux tarifs suivants:

Contribution carbone	Prix
Essence	4.11 €/hectolitre soit 0.0411€ le litre
Fioul domestique	4.52 €/hectolitre soit 0.0452€ le litre
Gazole	4.52 €/hectolitre soit 0.0452€ le litre
Gaz naturel	3.65 €/hectolitre soit 0.0365 le m3

Sont exclus: la tourbe, le bois et surtout l'électricité.

Des exemptions, des taux réduits ou des abattements sont prévus notamment pour : les installations soumises au régime des quotas, certaines installations non soumises aux quotas, le secteur de la navigation aérienne, les navires de pêches, les transports fluviaux, le transport par route de voyageurs, le transport par route des marchandises, les exploitants agricoles...

- **Restitution de taxe vers les ménages**

La taxe acquittée sera redistribuée aux contribuables domiciliés en France sous la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu :

	Par personne	Par personne à charge
Domicile dans un périmètre de transports urbains	46€	10€
Domicile non couvert	60€	10€

- Par ailleurs une commission verte, sera mise en place pour évaluer l'efficacité de la contribution et donner un avis sur l'assiette et l'évolution du taux. (On rappelle que dans certains pays européen la taxe est de 100€ la tonne).

Le Conseil constitutionnel par décision du 29 décembre a jugé que l'importance des exemptions était contraire à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et créaient une rupture d'égalité, les articles correspondant de la loi de finance ont donc été censurés !